

Procès verbal

Le mardi 10 mars 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Valérie BOUIN.

Secrétaire de la séance : Muriel CHERUAU

Présents : Valérie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Ghislaine MOREAU, Marie-Hélène LAMAMY, Jacques MOTARD, Annie FONTAINE, Marc RUÉ, Marie CHEPTOU, Jacques BOULLENGER

Représentés : Christine LAVEAU représentée par Valérie BOUIN, Guillaume DUBOIS représenté par Ghislain GUYON, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU par Muriel CHERUAU

Absents et excusés :

Ordre du jour :

-Nomination du secrétaire de séance

-Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2026

-Informations et décisions du Maire

-Vote du compte financier unique 2025- budget 62400 COMMUNE

-Affectation du résultat de fonctionnement-budget 62400 COMMUNE

-Vote du budget 2026 -budget 62400 COMMUNE

-Vote du compte financier unique 2025- budget 62402 ASSAINISSEMENT

-Affectation du résultat de fonctionnement-budget 62402 ASSAINISSEMENT

-Vote du budget 2026 -budget 62402 ASSAINISSEMENT

-Vote du compte financier unique 2025- budget 62404 BOULANGERIE

-Affectation du résultat de fonctionnement-budget 62404 BOULANGERIE

-Vote du budget 2026 -budget 62404 BOULANGERIE

-Subventions allouées aux associations pour l'exercice 2026

-Compte-rendus des EPCI

-Questions diverses

Nomination du secrétaire de séance : Madame Muriel CHERUAU est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2026 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Informations et décisions du Maire :

- Madame le maire remercie l'ensemble des élus pour leur implication dans ce mandat, et particulièrement les membres sortants pour leur travail pour la collectivité
- Il a été changé l'embrayage du camion Nissan pour 1325.50€ TTC

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_2026_006

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	13
Date de la convocation : 05/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de GHISLAIN GUYON.

Présents : GHISLAIN GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, MARIE CHEPTOU, Marie-Hélène LAMAMY, Jacques MOTARD, Jacques BOULLENGER

Représentés : Guillaume DUBOIS représenté par GHISLAIN GUYON, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par Muriel CHERUAU

Absents et Excusés : Christine LAVEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Muriel CHERUAU est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Compte financier unique 2025 - budget 62400 COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L1212-2, L2121-14 et L2121-31;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025, présenté le 03 mars 2026 lors de la commission des comptes ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes

Résultats reportés	0,00	891 810,73	154 706,23	0,00	154 706,23	891 810,73
Opérations exercice	926 386,83	1 138 380,64	611 334,49	789 565,99	1 537 721,32	1 927 946,63
Total	926 386,83	2 030 191,37	766 040,72	789 565,99	1 692 427,55	2 819 757,36
Résultat de clôture		1 103 804,54		23 525,27		1 127 329,81
Restes à réaliser	0,00	0,00	1 001 699,58	900 000,00	1 001 699,58	900 000,00
Total cumulé	0,00	1 103 804,54	1 001 699,58	923 525,27	1 001 699,58	2 027 329,81
Résultat définitif		1 103 804,54	78 174,31			1 025 630,23

Madame le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Ghislain GUYON, premier Adjoint, vote et arrête les résultats définitifs à l'unanimité tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

GHISLAIN GUYON, 1er Adjoint
Président de séance au Maire



Muriel CHERUAU
Secrétaire de séance

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_2026_007

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 05/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
0	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, MARIE CHEPTOU, Marie-Hélène LAMAMY, Jacques MOTARD, Jacques BOULLENGER
Représentés : CHRISTINE LAVEAU représentée par VALERIE BOUIN, Guillaume DUBOIS représenté par GHISLAIN GUYON, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par Muriel CHERUAU

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Muriel CHERUAU est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : affectation du résultat de fonctionnement -62400 COMMUNE 2025

Vu l'article L1612-32 du CGCT

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 1 103 804,54
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	891 810,73
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	364 613,51
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	211 993,81
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	1 103 804,54
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	1 103 804,54
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	78 174,31
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	1 025 630,23
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

VALERIE BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly



Muriel CHERUAU
Secrétaire de séance

République Française
 Département : **INDRE-ET-LOIRE**
 Arrondissement : *Chinon*
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_2026_008

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 05/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, MARIE CHEPTOU, Marie-Hélène LAMAMY, Jacques MOTARD, Jacques BOULLENGER

Représentés : CHRISTINE LAVEAU représentée par VALERIE BOUIN, Guillaume DUBOIS représenté par GHISLAIN GUYON, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par Muriel CHERUAU

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Muriel CHERUAU est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : budget primitif - 62400 COMMUNE 2026

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune CHARENTILLY lors de la commission des comptes réunie le 03 mars 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L1612-4, L2121-17 et L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune CHARENTILLY pour l'année 2026 présenté par Madame le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 4 023 826,01

En dépenses à la somme de : 4 023 826,01

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 438 144,3
012	Charges de personnel, frais assimilés	403 600
014	Atténuations de produits	42 500
042	Section à section	73 540,65
65	Autres charges de gestion courante	152 384
66	Charges financières	44 102,28
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 154 271,23

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 025 630,23
013	Atténuations de charges	3 000
042	Section à section	60 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	159 880
73	Impôts et taxes	38 000
731	Fiscalité locale	565 600
74	Dotations et participations	295 155
75	Autres produits de gestion courante	7 000
76	Produits financiers	5
77	Produits spécifiques	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	1

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 154 271,23
---	---------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	60 000
16	Emprunts et dettes assimilées	101 070,42
20	Immobilisations incorporelles	70 000
204	Subventions d'équipement versées	166 134,36
21	Immobilisations corporelles	132 350
23	Immobilisations en cours	1 340 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 869 554,78

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	23 525,27
040	Section à section	73 540,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	83 174,31
13	Subventions d'investissement	789 314,55
16	Emprunts et dettes assimilées	900 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 869 554,78

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

VALERIE BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly

Muriel CHERUAU
Secrétaire de séance





Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 037-213700594-20260310-DE_2026_008-DE

République Française
 Département : **INDRE-ET-LOIRE**
 Arrondissement : *Chinon*
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_2026_009

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	13
Date de la convocation : 05/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de GHISLAIN GUYON.

Présents : GHISLAIN GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, MARIE CHEPTOU, Marie-Hélène LAMAMY, Jacques MOTARD, Jacques BOULLENGER

Représentés : Guillaume DUBOIS représenté par GHISLAIN GUYON, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par Muriel CHERUAU

Absents et Excusés : Christine LAVEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Muriel CHERUAU est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : compte unique financier 2025 - SERVICE ASSAINISSEMENT DE CHARENTILLY-62402

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L1212-2, L2121-14 et L2121-31;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commission des comptes du 03 mars 2026;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	38 092,85	0,00	105 260,64	0,00	143 353,49
Opérations exercice	144 507,04	169 941,92	32 897,71	84 190,20	177 404,75	254 132,12
Total	144 507,04	208 034,77	32 897,71	189 450,84	177 404,75	397 485,61
Résultat de clôture		63 527,73		156 553,13		220 080,86
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	63 527,73	0,00	156 553,13	0,00	220 080,86
Résultat définitif		63 527,73		156 553,13		220 080,86

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Ghislain GUYON vote et arrête les résultats définitifs à l'unanimité tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

GHISLAIN GUYON, *le adjoint au Maire*
Président de séance



Muriel CHERUAU
Secrétaire de séance

République Française
 Département : INDRE-ET-LOIRE
 Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_2026_010

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 05/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, MARIE CHEPTOU, Marie-Hélène LAMAMY, Jacques MOTARD, Jacques BOULLENGER
Représentés : CHRISTINE LAVEAU représentée par VALERIE BOUIN, Guillaume DUBOIS représenté par GHISLAIN GUYON, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par Muriel CHERUAU
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Muriel CHERUAU est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : affectation du résultat de fonctionnement - SERVICE ASSAINISSEMENT DE CHARENTILLY 2025

Vu l'article L1612-32 du CGCT

Le Conseil municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 63 527,73
- décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	38 092,85
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	25 434,88
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	63 527,73
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	63 527,73
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	63 527,73
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

VALERIE BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly



Muriel CHERUAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_2026_011

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 05/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, MARIE CHEPTOU, Marie-Hélène LAMAMY, Jacques MOTARD, Jacques BOULLENGER

Représentés : CHRISTINE LAVEAU représentée par VALERIE BOUIN, Guillaume DUBOIS représenté par GHISLAIN GUYON, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par Muriel CHERUAU

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Muriel CHERUAU est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : budget primitif 2026- 62402 SERVICE ASSAINISSEMENT DE CHARENTILLY

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du SERVICE ASSAINISSEMENT DE CHARENTILLY lors de la commission des comptes du 03 mars 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L1612-4, L2121-17 et L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du SERVICE ASSAINISSEMENT DE CHARENTILLY pour l'année 2026 présenté par Madame le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 480 953,86

En dépenses à la somme de : 480 953,86

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	167 651,78
042	Section à section	78 118
66	Charges financières	512,95
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		246 282,73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	63 527,73
042	Section à section	27 755
70	Ventes produits fabriqués, prestations	127 000
74	Subventions d'exploitation	28 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		246 282,73

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	27 755
16	Emprunts et dettes assimilées	5 210,93
21	Immobilisations corporelles	201 705,2
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		234 671,13

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	156 553,13
040	Section à section	78 118
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		234 671,13

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

VALERIE BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly



Muriel CHERUAU
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 037-213700594-20260310-DE_2026_011-DE



République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_2026_012

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	13
Date de la convocation : 05/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de GHISLAIN GUYON.

Présents : GHISLAIN GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, MARIE CHEPTOU, Marie-Hélène LAMAMY, Jacques MOTARD, Jacques BOULLENGER

Représentés : Guillaume DUBOIS représenté par GHISLAIN GUYON, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par Muriel CHERUAU

Absents et Excusés : Christine LAVEAU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Muriel CHERUAU est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : compte financier unique 2025 -budget 62404 BOULANGERIE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L1212-2, L2121-14 et L2121-31;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 lors de la commission des comptes du 03 mars 2026;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	3 418,70	2 785,14	0,00	2 785,14	3 418,70
Opérations exercice	1 689,74	5 158,44	2 904,39	2 785,14	4 594,13	7 943,58
Total	1 689,74	8 577,14	5 689,53	2 785,14	7 379,27	11 362,28
Résultat de clôture		6 887,40	2 904,39			3 983,01
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	6 887,40	2 904,39	0,00	0,00	3 983,01
Résultat définitif		6 887,40	2 904,39			3 983,01

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par monsieur Ghislain GUYON, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, vote et arrête les résultats définitifs à l'unanimité tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré le jour, le mois et an susdits
 A CHARENTILLY

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

GHISLAIN GUYON, *le adjoint au Maire*
 Président de séance



Muriel CHERUAU
 Secrétaire de séance

République Française
 Département : INDRE-ET-LOIRE
 Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_2026_013

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 05/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, MARIE CHEPTOU, Marie-Hélène LAMAMY, Jacques MOTARD, Jacques BOULLENGER
Représentés : CHRISTINE LAVEAU représentée par VALERIE BOUIN, Guillaume DUBOIS représenté par GHISLAIN GUYON, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par Muriel CHERUAU
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Muriel CHERUAU est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat -budget 62404 BOULANGERIE

Vu l'article L1612-32 du CGCT

Le Conseil municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 6 887,40
- décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	3 418,70
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	2 904,39
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	3 468,70
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	6 887,40
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	6 887,40
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	2904,39
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	3 983,01
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

VALERIE BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly



Muriel CHERUAU
Secrétaire de séance

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_2026_014

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 05/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, MARIE CHEPTOU, Marie-Hélène LAMAMY, Jacques MOTARD, Jacques BOULLENGER

Représentés : CHRISTINE LAVEAU représentée par VALERIE BOUIN, Guillaume DUBOIS représenté par GHISLAIN GUYON, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par Muriel CHERUAU

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Muriel CHERUAU est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : budget primitif - 62404 BOULANGERIE DE CHARENTILLY 2026

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la BOULANGERIE DE CHARENTILLY lors de la commission des comptes du 03 mars 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L1612-4, L2121-17 et L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la BOULANGERIE DE CHARENTILLY pour l'année 2026 présenté par Madame le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 15 074,6

En dépenses à la somme de : 15 074,6

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	5 224,08
023	Virement à la section d'investissement	3 028,76
65	Autres charges de gestion courante	2
66	Charges financières	886,61
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 141,45

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 983,01
75	Autres produits de gestion courante	5 158,44
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 141,45

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	2 904,39
16	Emprunts et dettes assimilées	3 028,76
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 933,15

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

021	Virement de la section de fonctionnement	3 028,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 904,39
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 933,15

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

VALERIE BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly

Muriel CHERUAU
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 037-213700594-20260310-DE_2026_014-DE



Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_2026_015

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 05/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de VALERIE BOUIN.

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Ghislaine MOREAU, Annie FONTAINE, MARIE CHEPTOU, Marie-Hélène LAMAMY, Jacques MOTARD, Jacques BOULLENGER
Représentés : CHRISTINE LAVEAU représentée par VALERIE BOUIN, Guillaume DUBOIS représenté par GHISLAIN GUYON, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU représenté par Muriel CHERUAU
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Muriel CHERUAU est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subventions allouées aux associations pour l'exercice 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la proposition d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations de la Commune,

Suite à la commission Vie Associative qui s'est réunie le 26/02/2026 et la commission finances qui s'est réunie le 03/03/2026,

ASSOCIATIONS COMMUNALES	MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2026
ACC : Amicale des Combattants de Charentilly	250.00 €
FILS D'ARGENT	600.00 €
USC (Union Sportive de Charentilly)	1 000.00 €
ASTRO GÂTINES	700,00 €
BOULE JOYEUSE	300,00 €
Ateliers Créatifs Petite Choisille	900,00 €
COMITE DES FÊTES	500.00€

APEC (Association des Parents d'Elèves de Charentilly)	
USEP (Union Sportive de l'Ecole Primaire)	/
ENVIRON CHARENTILLAIS	1000.00 €
CHARENTIFÊTE	1200,00 € + 500 pour la fête du village
Bibliothèque	2784.00€
Rugby Club XV Gaulois Charentillais	900.00€
TOTAL	11 434€

ASSOCIATIONS SOCIALES DU TERRITOIRE	MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2026
Solidarité Neuillé Pont Pierre-Neuvy le roi	130.00 €
Chambre des métiers et artisanat	160.00€
Association PEP37	38560.00€ Le montant définitif sera connu après le bilan de l'association. Il pourra être revu en fonction de la notification de la demande de subvention d'équilibre
TOTAL GÉNÉRAL	50 284€

Entendu le rapport de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité ou à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés :

- Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement pour un montant total de 11 434€, comme inscrit ci-dessus aux associations communales de Charentilly,
- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant total de 130€ à L'association Solidarité Neuillé Pont Pierre-Neuvy le Roi, association sociale du territoire,
- Décide de provisionner une subvention dite d'équilibre à l'association PEP37 d'un montant de 38560€ qui pourra être revue en fonction du bilan de l'association
- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant total de 160€ à la Chambre des métiers et de l'artisanat
- Précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif Principal n°62400 Commune de Charentilly exercice 2026
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

VALERIE BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly

Muriel CHERUAU
Secrétaire de séance





-Compte-rendus des EPCI :

- Commission tourisme : l'équipe se renouvelle. Le bilan des estivales du patrimoine 2025 fait état de 1253 participants sur le territoire, ce qui est un bon résultat. Le budget alloué pour cette manifestation en 2026 est de 22 100€. Il y aura deux événements à Charentilly : le 18 juin 2026 au château de Poillé et le 10 juillet 2026 au château des Ligneriers.
Par ailleurs, le guide touristique édité par la communauté de communes est disponible.
Les projets 2026 sont de développer les circuits à vélo, le tourisme vert et envisager de nouvelles formes de tourisme, tout en communiquant sur les atouts du territoire
- ANVAL : la commission avait pour objectif l'approbation des comptes et du budget

-Questions diverses

- Remerciements à tous les participants du Carnaval, et particulièrement à l'APEC, ACPC et les PEP 37 pour les réalisations et l'organisation de la manifestation, qui aura été une belle réussite
- Remerciements aux membres de la commission d'action sociale et à Brigitte PARISIS pour l'organisation du repas festif des aînés, sur le thème du Portugal, qui a rassemblé plus de 100 personnes et fut un moment très apprécié et convivial

Prochain Conseil municipal : 20 mars 2026 à 19h